



Commune d'Aujargues Plan Local d'Urbanisme (PLU)

1ère révision

Périmètre où s'applique le Droit de Prémption Urbain (DPU)

Echelle : 1/2000ème

Chargé d'étude :
ADELE SFI
URBANISME

434 rue Etienne Lenoir
30900 Nîmes
Tél : 04.66.64.01.74
E-mail :
adelesfi@wanadoo.fr

Plan cadastriel, source :
DCSR © 2016/04/04
Droits de l'Etat réservés ©

Système de coordonnées utilisé :
RGF93 - Projection Lambert 93

Avec le concours de :



Société de services
Plans Informatisés
Tél : 04.67.12.64.63
Mobile : 06.99.04.58.30
E-mail :
spi.graphic@wanadoo.fr

6.2.1

Approbation du PLU - DCM du 29 février 2014
Approbation de la 1ère modification simplifiée - DCM du 19 janvier 2015
Prescription de la 1ère révision : DCM du 4 novembre 2015
Arrêt de la 1ère révision : DCM du 29 mai 2018
Approbation de la 1ère révision : DCM du 3 décembre 2018

SPI GRAPHIC décline toute responsabilité en cas d'omission, d'erreur, de manquement. Les plans sont révisés à titre préventif et contrôlés par le maître d'ouvrage avant reproduction.

LEGENDE

DPU Périmètre où s'applique le droit de préemption urbain

